



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ligne Amiens Boulogne-sur-Mer

Question écrite n° 4047

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'avenir de la ligne SNCF Amiens-Boulogne-sur-Mer et plus particulièrement sur les modifications d'horaires d'hiver prévues pour le mois de septembre 1993. Compte tenu de la forte fréquentation de cette ligne desservant le littoral du Pas-de-Calais vers la Picardie et de l'intérêt porté par les usagers pour la défense et le développement de cette ligne, il lui demande de bien vouloir lui préciser ce qu'il envisage pour cette ligne reliant Amiens et Boulogne-sur-Mer.

Texte de la réponse

Si les grands axes ferroviaires irrigant le territoire national doivent continuer à bénéficier d'une desserte de qualité, il convient que le train intervienne sur son créneau de pertinence, c'est-à-dire là où il peut assurer un transport dans des conditions raisonnables de qualité, de prix et de coût pour la collectivité. Ceci est d'autant plus nécessaire que la SNCF est dans une situation financière difficile. La consistance de la desserte du nord de la France a été déterminée par la SNCF à la suite d'études approfondies de ses services. Le projet de grille de desserte du nord de la France a fait l'objet d'une concertation avec les responsables locaux au sein du groupe de travail réunissant les représentants de la commission transports du conseil régional Nord - Pas-de-Calais et les responsables des services en charge du dossier au sein de l'établissement public. Par ailleurs, ce réaménagement des dessertes du nord de la France a été étudié dans le cadre de la nouvelle convention d'exploitation signée au début de l'année 1993 entre la SNCF et la région Nord - Pas-de-Calais. Une bonne articulation entre les dessertes nationales (par TGV ou par ligne classique) et les dessertes (TER) conventionnées par la région Nord - Pas-de-Calais devrait renforcer les possibilités de déplacements offerts aux habitants de cette région. Bien entendu, il appartiendra à la SNCF d'apporter les améliorations qui s'avéreront nécessaires en fonction des résultats de trafic et des discussions avec les responsables du Boulonnais, de la région Nord - Pas-de-Calais mais aussi de la région Picardie. Selon la SNCF, la qualité de la desserte de Boulogne n'a pas été négligée puisque cette ville continuera de bénéficier de cinq relations directes par trains classiques avec Paris par jour et par sens malgré le report sur la ligne TGV Frethun-Paris d'une grande partie du trafic lié aux échanges internationaux avec l'Angleterre.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4047

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2080

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2730